

**LE CONSEIL,**

Vu la demande de Madame TOUSSAINT Marie Jeanne Barbe  
domicilié à Ougrée, rue Ferdinand Nicolay, 67  
tendant à obtenir une concession de cinq mètres carrés 0350 centimètres  
carrés de terrain dans le cimetière d'Ougrée pour servir à

voir liste au verso

Vu les articles 10 et 11 du décret du 23 prairial an XII sur les sépultures et 15 de la loi  
du 30 décembre 1887 ;

Vu le règlement sur la matière, en date du 22 septembre 1922, modifié ultérieurement ;

Considérant que le demandeur consent à payer pour prix de la concession, par mètre  
carré, la somme de 2250 francs dont trois quarts pour la commune et un quart pour  
l'assistance publique :

**ARRÊTE :**

Une concession de cinq mètres carrés 0350 centimètres  
carrés de terrain dans le cimetière dont l'emplacement sera indiqué par le Bourgmestre, est  
accordée à Madame TOUSSAINT Marie J.B.  
préqualifié à charge par l'impétrant :

1° De verser dans la caisse communale pour prix de la concession la somme de  
mille cent trente trois francs nonante centi es.  
dont le quart sera remis à l'Assistance Publique ;

2° De se conformer aux dispositions réglementaires existantes ou à intervenir par la suite  
et aux mesures d'ordre que pourrait réclamer ultérieurement le service des inhumations ;

3° De ne prétendre à aucune indemnité du chef de cette concession, si la nécessité du  
déplacement du cimetière était jugée indispensable par la suite ; dans cette éventualité, le con-  
cessionnaire n'aura d'autre droit que l'obtention gratuite dans le nouveau cimetière d'un terrain  
de même étendue que celui qui avait été concédé.

PAR LE CONSEIL :

*Le Secrétaire, i.*

(s) M. Delperdange

*Le Président,*

(s) J. Wuidar

~~POUR EXTRAIT CONFORME :~~

~~Le Secrétaire~~

~~Le Bourgmestre~~

1°. sa sépulture.

2°. celle de son père TOUSSAINT Jean ,décédé à Seraing, le 6 novembre 42

3°. celle de sa mère, LOOZE Marie, décédée à Ougrée, le 19 février 1943.

4°. celle de son frère ,TOUSSAINT Georges, décédé à Liège,  
décédé à Liège, le 6 avril 1945. Victime civile de la guerre.

5°. celle de son oncle PONCELET Léon, en vie.

6°. celle de sa tante, LOOZE Joséphine, épouse du n°5, en vie.

DEE

S

Ougrée

prier de

terrain pe

5 mètres

1°) à la  
décédé à  
mère, LOOZE  
3°) à celle  
le 6 avril  
en vie; 6°)  
Le N°4 est

Je m

mètre carré pr  
onante cent

Dans l'

de recon